Image not found or type unknown

Toeic et bachelor en école d'ingénieur

Par **mohinder**, le **17/12/2016** à **03:54**

Bonjour
Je suis actuellement une formation d'ingénieur généraliste délocalisée vers la cote d'ivoire. En fait je suis en année de bachelor(3eme année),j'ai eu a valider tous mes UV et se faisant tous les crédits associés(60), mais je n'ai pas obtenu le score toeic fixé par le jury de fin d'année(21 juin) ils ont en effet demander 600 point mais j'étais a 565, le lendemain de la divulgation des resultats(22 juin) je suis allez faire une inscription pour repasser le test dans un centre ets mais faute de validation de la part de mon école le centre a reporté le test au 6 aout. Je l'ai fait et obtenu 675 point, mais l'école refuse de considerer ce score pretextant qu'il n'ya pas deux jury et de fait statue sur un redoublement!! Vue le fait que le systeme éducatif du supérieur au cote d'ivoire demande de valider tous les crédits pour aller en classe supérieure je ne sais pas comment proceder pour que l'on me considere comme admis au vue des circonstances selon lesquelles l'école bien qu'elle soit francaise se doit de se conformer au regles ivoiriene, aidez moi avec des propositions , merci bien!!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés